Rapport N° 41 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition No 41, intitulée: «Odeurs pestilentielles à l'école du Mail II».

Conclusions

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 14 novembre 2001)

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 41 au Conseil administratif avec la recommandation de demander à tous les services concernés, suite à l'intervention du Service d'écotoxicologie, de mette tout en œuvre afin de trouver une solution définitive à cette émission d'odeurs intolérables.